

Rutana, le 14 août 1956.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DE L. URUNDI
TERRITOIRE DE RUTANA.

N° 1109

O B J E T :

Vol acquits d'impôt
indigène.

Cl. W.323.2

KIBUNGO



A Monsieur l'Administrateur de Terri-
toire à :

BURURI - KITEGA - MURANVYA- BUBANZA-
USUMBURA - NGOZI - MUMINGA- RUYIGI-
ASTRIDA - NYANZA - BIUMBA-~~KIBUNGO~~-
KIBUYE - SHANGUGU- KISENYI - RUHENGURI-

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de porter à votre con-
naissance que les acquits d'impôt indigène ci-dessous
furent volés le 25 juillet 1956, au préjudice du s/
chef Segahuze, Collecteur délégué de la Chefferie du
Mosso-Sud.

Exercice 1955.

36 IC.	à 272	fr. n°s	427665	à	427700
6 IS.	à 104	" "	33365	à	33370
6 IB.	à 65	" "	328815	à	328820

Exercice 1956.

22 IC.	à 273	frs n°s	429059	à	429080
3 IS.	à 126	" "	33258	à	33260
2 IB.	à 75	" "	323979	à	323980

Je vous serais très très reconnaissant
de bien vouloir faire procéder à des recherches
poussées dans votre Territoire afin de retrouver
les acquits et ainsi amener l'arrestation du voleur.

L'Administrateur de Territoire,

FR. VERMUYTEN.

2233 | A I 8 / 02 / AT
1 / 9 / 56

Faire avec
Remette au chef
le 3/9/56

F. V.
3.9.56

4

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI CEBIED

RESIDENCE DU RUANDA.-

(1) N°

4933/Fin.-

le 29 août 1956.-

KIGALI

de

Copie pour information à Monsieur l'Admi-
nistrateur de Territoire (tous) KIBUNGU.

Pour le Résident du Ruanda, empêché,
Le Résident-Adjoint, H. BOURGHOIS.

RESIDENCE DU RUANDA-URUNDI

O B J E T :

Vol acquis à l'impôt.

CIS N.55.-

USURPATION.-

- Monsieur le Directeur Provincial des A.I.M.O. à

déposer.-

- Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI avec
l'assurance de nos sentiments confraternelles et

TRANSFÉRÉ copie pour information à :

no 3570

Kigali, le 27 août 1956.-

[Signature]

[Signature]

Ref. n° :
Annexe
Bijlage
Objet
Voorwerp

AI. 8/02/AR
1/9/02

J'ai l'honneur de vous signaler que le 25 juillet
écoulé ont été volés en territoire de Ruanda les acquits d'impôt
suivants (a/cher BANAHUZO, charrette du Kesse-Bud) :

Exercice 1956 :	427.665 à 427.700	I.C.	=	36
	33.365 à 33.370	I.S.	=	6
	326619 à 326620	I.B.	=	6
Exercice 1956	429059 à 429060	I.C.	=	22
	33250 à 33260	I.S.	=	3
	303979 à 303980	I.B.	=	2

Veuillez bien aviser les autorités indigènes sous vos
ordres de ce fait et les prier de signaler toute réapparition de ces
acquits en quelques lieu que ce soit.

L'Administrateur de Territoire de Ruanda voudra bien

faire exercer un contrôle tout particulier à ce sujet dans son territoire

et en particulier dans le Kesse-Bud.-

Le Résident de l'Urundi H. SINOUX.-

cc./ H. SINOUX.-